



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 43 - Juillet 2009 - 4 €

## Sommaire

Un bout d'histoire,  
une base de vie

pages 2 à 4

Inspecteurs adjoints  
et inspecteurs en lutte  
pour la carrière unique

pages 5 à 7

Vie de l'IHS...

pages 8 à 10

Propagande  
ou communication :  
ce n'est pas d'aujourd'hui

pages 11 et 12

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### Face à l'imposture, la lutte !

Les électeurs se sont prononcés, 60 % se sont abstenus ! La droite est majoritaire au Parlement européen. Mais transformer ce scrutin en victoire du pouvoir en place relève de l'imposture !

Depuis la création de l'Europe en 1957, la plus grave crise du libéralisme touche tous les pays. La récession fait exploser le chômage et la chute de la consommation : 80 millions d'européens vivent en dessous du seuil de pauvreté, 8,5 millions d'emplois devraient être détruits dans l'Union Européenne.

C'est l'absence de solutions proposées par les Etats et les Institutions qui est en cause. La défiance des citoyens à leur égard appelle une réorientation de l'Europe vers plus de démocratie et de social.

Le capitalisme se restructure, le pouvoir se croit conforté par ces élections Nicolas Sarkozy voit là un second souffle pour sa politique antisociale. Il en est ainsi du projet de loi de changement de statut de la Poste en société anonyme, du recul de l'âge de la retraite... La crise est instrumentalisée : on licencie chez Osram pour refus de baisse de salaires.

Les ripostes unitaires, multipliées depuis le début de l'année en France et en Europe, devront prendre de l'ampleur à la rentrée. « Il faut maintenant dépasser la seule expression des mécontentements et mobiliser sur des propositions alternatives » déclarait Maryse Dumas à la veille des manifestations du 13 juin. Prendre des mesures sociales, en faire un moteur de sortie de crise est la voie la plus urgente.

L'histoire ne se répète jamais, cependant elle nous enseigne que c'est toujours sur fond de crise profonde et de chômage que le racisme et la xénophobie se développent, le rapport de l'ECRI\* nous appelle à la vigilance sur cette question.

Le rôle de l'Institut devra s'orienter vers l'aide aux militants dans la recherche de nouvelles solutions pour sortir de la crise. Nos études, colloques et publications sur la crise, la grève générale, les articles du Relais sur l'Europe... peuvent y contribuer.

**Yveline JACQUET**

\* ECRI : Commission Européenne contre le racisme et l'Intolérance

# Un bout une bas



**Quand  
en novembre 1493  
Christophe COLOMB  
foula le sol  
de la Guadeloupe,  
il ne s'imagina pas  
un instant ce que  
ce tout petit  
bout de terre  
ait pu apporter  
à l'histoire  
de l'humanité.**

Occupée par la France à partir de 1635, la Guadeloupe était occupée tantôt par les Anglais, tantôt par les Français.

Les premiers colons ont été envoyés pour faire prospérer la colonie. Parmi ces colons, se trouvèrent un bon nombre de petits bourgeois, de nobles en perte d'écusson qui furent déportés par Richelieu dans les Iles. Ils

étaient 400 plus 4 prêtres qui débarquèrent le 28 juin 1635 à la Pointe Allègre à Sainte Rose, dans le Nord de la Basse-Terre.

Pour mettre en œuvre l'économie de l'île, la main d'œuvre manqua, de plus le climat tropical, les mauvaises conditions d'installation et de vie, vinrent à bout des quelques déportés, prisonniers de droit commun envoyés pour travailler la terre.

La Compagnie des Iles a eu la charge de faire prospérer la Guadeloupe, elle fut remplacée par la Compagnie des Indes Occidentales en 1664. Pour avoir de la main d'œuvre la Compagnie des Indes avec l'autorisation de la gouvernance française dirigée par Richelieu, développa la traite des noirs capturés en Afrique.

Arrivés dans les Iles, ces Hommes, ces Femmes, ces enfants étaient vendus comme esclaves, aux propriétaires terriens pour la culture de la canne à sucre.

Pour la gestion des Iles, Colbert institua le Code Noir qui parut en 1685.

Le Code Noir, un acte de 59 articles, donnait des instructions pour gérer le quotidien

Ex : l'art 6 interdisait le travail du dimanche y compris pour les esclaves.

Art 9, autorisait le maître célibataire à épouser son esclave « qui sera affranchie par ce moyen, et les esclaves rendus libres et légitimes ».

Art 10, pour le mariage d'un esclave, ne compte que le consentement du maître.

Art 11, les maîtres n'ont pas le droit de marier un ou une esclave contre son gré.

Art 44, « déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer en la communauté n'avoit point de suite par hypothèque ».

Ce fond de l'article 44 exista longtemps dans l'administration des PTT par exemple. Il était courant de voir écrit sur les documents d'affectation de personnel et de matériels, cette mention : « Recevez, un placard N°, des imprimés N°, un agent en remplacement de M. ou de Madame... ».

Le Code Noir était appliqué dans sa partie la plus répressive. Le reste c'est le patron qui décide et qui fait ce qu'il veut.

Aujourd'hui le Code du Travail donne certaines directives que certains patrons ignorent volontairement, sans qu'ils soient inquiétés par les pouvoirs publics. Seule la lutte du personnel arrive à faire entendre raison à certains d'entre eux.

Les Noirs n'ont jamais accepté leur situation de servitude, ils ont toujours lutté pour leur dignité, leur liberté.

La révolution de 1789 en France a revigoré ceux qui souffraient des injustices, les noirs n'étaient pas les seuls.

L'esprit de la révolution française a renforcé la volonté de résistance et de luttés pour la liberté.

Beaucoup de noirs, malgré les dures sentences en cas de prise, fuyaient les plantations, et se réfugiaient dans les bois. On les appelait les « nègres marrons »

En France, des hommes de bonne volonté se sont révoltés contre la traite des noirs et l'esclavage.

Ils créèrent la société des amis des Noirs. Ils disaient : « Si le pays dont on veut s'emparer est peuplé, il appartient à ceux qui l'occupent. Pourquoi les en dépouiller ? ». Les premiers occupants de la Guadeloupe les Caraïbes, les Awakws, ont été décimés par les colons. Une nouvelle population fut constituée avec les blancs et les noirs, et les mulâtres (mélange de blanc et de noir).

De nos jours il existe des familles qui ne se mélangent pas avec les noirs. Si un membre d'une de ces familles fait un enfant avec une négresse, cet enfant ne sera pas reconnu par le père, l'identité du père ne doit pas lui être révélée. Tout ceci reste dans le secret, sous peine de banissement familial.

La loi du 4 avril 1792 abolit la traite des mulâtres. Le 10 avril 1792, Condorcet présente une motion d'abolition de la traite à l'Assemblée qui ne fait pas d'objection, mais qui ne la présente pas en séance.

Les amis des Noirs, tels GARAT, l'Abbé GRÉGOIRE, n'ont pas ménagé leur peine pour faire voter par l'Assemblée l'Abolition.

C'est seulement le 4 février 1794 que sera voté à l'unanimité l'Abolition de l'Esclavage. Intervenant à l'Assemblée, un orateur s'écria :

« Je ne dégraderai pas cette Assemblée, ni moi-même en cherchant à prouver que les nègres ont droit à la liberté ».

Pour donner leur liberté aux Noirs, les colons ont obtenu une prime compen-

## Le relais

11<sup>e</sup> année de parution Trimestriel - 4 €  
Directeur de la publication : Bernard Baouche  
Redaction administration : 263, rue de Paris,  
case 545 - 93515 Montreuil Cedex



3<sup>e</sup> trimestre 2009  
Dépôt légal à parution  
CPPAD N° 0902 681018  
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens



# d'histoire, e de vie

satrice pour la perte de leur main d'œuvre.

Aujourd'hui pour octroyer une augmentation de salaires aux travailleurs les patrons réclament de l'État des mesures compensatoires.

Malgré les primes, l'affranchissement des esclaves tarda à être mis en application. D'où les révoltes, les luttes dures, avec incendies des champs et des propriétés.

La France craignait de perdre sa prépondérance dans la Caraïbe, d'autant qu'avec les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714) elle avait perdu sa prépondérance politique en Europe.

Le traité de Paris, signé le 10 février 1763 entre l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, enregistra l'affaiblissement de la France en Outre-Mer notamment en Inde et au Canada.

Dans les faits, l'abolition de l'esclavage n'a en quelque sorte pas été effective. Les anciens esclaves travaillaient durement dans les champs de canne à sucre, leur rémunération entretenait leur survivance. Il y a eu beaucoup de désertions, les colons rencontraient de grandes difficultés pour l'exploitation et l'industrialisation de la canne et de ses dérivés.

## Napoléon Bonaparte

L'arrivée de Napoléon Bonaparte à la gestion de la France n'était pas pour déplaire aux Colons. Ils ont vite été entendus. Napoléon rétablit la traite et l'Esclavage dans les colonies. La loi fut votée et publiée le 20 mai 1802.

La promulgation de la loi ne s'est pas faite sans heurt. En Haïti, Toussaint l'Ouverture pris la tête de l'insurrection et proclama la nouvelle république d'Haïti. Les luttes furent féroces. Trahi, Toussaint l'Ouverture fut capturé et déporté en France où il mourut le **7 avril 1803** au Fort de Joux dans le Doubs.

Les esclaves de Guadeloupe n'ont pas cessé de mener la lutte de harcèlement, de « maroner ». La Résistance a duré 46 ans.

Les colons n'étaient pas tranquilles. Ils ont agi avec filouterie, haine contre tous ceux qui venaient en aide aux esclaves, ceux qui dénonçaient avec éclat les agissements inhumains de certains colons, même les curés étaient malmenés, inquiétés, certains ont dû quitter la Guadeloupe, il leur était reproché d'enseigner le catéchisme aux « Nègres » et surtout de leur

apprendre à lire et à écrire. En 1845 le curé Leroy est nommé à Deshaies, en 1847 il a du fuir à la Dominique pour échapper à la mort. En janvier 1848, le nouveau curé de Deshaies était l'abbé JÉGO ! Déjà !! Il a su défendre les Esclaves contre les colons à qui il mena la vie dure.

La lutte des esclaves rendait la vie insupportable pour les colons. Certains Noirs étaient émancipés, beaucoup savaient lire et écrire, ils se sont organisés pour mener la lutte d'usure. Ils savaient riposter aux inhumanités des colons à l'égard des esclaves. En mission dans les colonies, Victor SCHOELCHER, pris la cause des esclaves, et se fit leur porte parole devant le gouvernement provisoire. Le 4 mars 1848 une commission pour l'émancipation des esclaves dans toutes les colonies de la République, fut instituée.

Le **27 Avril 1848** le décret d'abolition de l'esclavage préparé par Victor SCHOELCHER fut publié. L'émancipation des esclaves devait être effective dans les 2 mois. A l'époque il n'y avait pas de transatlantique, ni d'Air Bus... Mais même quand le décret fut connu à la Guadeloupe, les Noirs, les mulâtres, continuèrent la lutte. Ils doutaient. C'est François VILLON qui a écrit : « Rien n'est moins sûr que la chose incertaine ».

Appliquer ce décret ! C'était pour les colons, impensable pour l'économie de l'île. Pour la continuité industrielle, il faut de la main d'œuvre, et dans certains postes de la main d'œuvre qualifiée. Pour l'utiliser, maintenant il va falloir la payer. Les colons devant ce dilemme, ont trouvé la solution, **pour libérer les esclaves, qui étaient leurs biens, ils ont exigé du gou-**



## **vernement une indemnité compensatrice.**

Cette indemnité a été fixée en 1849 par le gouvernement le montant était de 430 f à 705 f (or) selon les lieux, le règlement s'est fait moitié en numéraire, moitié en rentes, il s'échelonna sur 4 ans. On comprend aujourd'hui, la colère des descendants des esclaves qui encore subsistent le mépris, l'arrogance des descendants des colons, appelés aujourd'hui : Békés.

C'est la même politique qui est menée en 2009. Les colons pour donner satisfaction aux salariés, notamment en matière de salaire, exigent de l'État une **compensation**, cela se traduit par des réductions voir des annulations de charges sociales et fiscales.

À la Réunion on a essayé de faire des 61 000 esclaves des engagés contractuels, peu acceptèrent.

Ce système de : **Engagés sous contrat**, fut mis en place aux Antilles. Ce sont les Indiens des anciens comptoirs de l'Inde, qui furent engagés pour travailler dans les champs de canne. Les conditions de vie et de travail furent abominables. Mais ils résistèrent et luttèrent pour faire respecter leur dignité et leur identité. Ils obtinrent la nationalité française, et tous les droits, de même que le droit de vote.

En mars 1946, grâce à l'action des députés communistes, la loi de départementalisation fut votée. Certains députés socialistes la votèrent aussi. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, et la Réunion devinrent les départements français d'Outre Mer. Il faut retenir que la loi a deux articles, l'article 2 faisait obligation d'étendre dans les DOM, toute loi qui serait applicable en France Hexagonale. Le décret d'appli-

cation de cet article n'est toujours pas paru, ce qui n'est pas sans créer certains problèmes notamment pour les aides sociales. Par contre les mesures répressives sont applicables sans mesure particulière.

## **La Permanence des luttes, l'ambiguïté des succès**

Les DOM ne cessent de lutter contre la branche la plus cruelle du capitalisme, qu'est le colonialisme. Conçue dans les souffrances, la société Guadeloupéenne ne cesse de penser ses plaies. 2009 s'avère être une année charnière, la société civile a pris naissance et de bonne manière.

Dans les années 1952-1953, les ouvriers, agricoles, les dockers, les ouvriers du bâtiment, les salariés de la fonction publique d'état, se mirent en grève pour exiger des augmentations substantielles de salaires et des droits sociaux, notamment pour les fonctionnaires Guadeloupéens, l'égalité des salaires et des droits avec leurs collègues métropolitains. Cette lutte s'est traduite par un massacre dans la ville de Le MOULE. Sous l'autorité du ministre de l'époque François MITTERAND, les CRS ont tiré à vue sur tout ce qui bougeait. Les fonctionnaires obtinrent les 40 % de vie chère et certains droits sociaux. Ils arrêterent la grève, les ouvriers restèrent seuls en lutte et n'obtinrent pas grand-chose.

Dans les années 1960, des groupes d'étudiants, de jeunes militants, engagèrent une bataille idéologique appelant à une prise en mains des affaires économiques et politiques de la Guadeloupe.

J'étais militaire en 1960, basé à Marseille, en transit pour l'Algérie, une nuit, des policiers, sont entrés dans la

chambrière. Ils interpellèrent tous les Guadeloupéens les fit mettre nus, et faillèrent leur paquetage. Nous avons appris bien longtemps après que nous étions considérés comme terroristes, membres de mouvements indépendantistes, ils cherchaient des documents compromettants chez tous ceux qui s'étaient élevés contre la guerre d'Algérie. Certains furent traduits devant la Haute Cour de Sécurité de l'État, en 1968 la CGT que nous appelions « La rue Lafayette » et le parti Communiste Français portèrent un appui massif aux camarades. Ils furent acquittés. Nombreux sont ceux qui firent carrière dans la Fonction Publique, notamment dans l'Éducation Nationale.

En 1967 contre le racisme et l'injustice la population de Basse-Terre s'est révoltée, il y eut beaucoup de casse. A Pointe à Pitre grèves, manifestations là aussi des morts, à ce jour les autorités n'arrivent pas à nous dire combien de morts chez les civils qu'ont fait les CRS.

## **La droite sortit vainqueur aux élections législatives**

Aujourd'hui est née la Société Civile en Guadeloupe.

Du 20 janvier au 6 mars 2009, la population de la Guadeloupe s'est levée crescendo pour faire entendre son cri.

44 jours de grève générale menée par toute une population. Elle fait sentir sa colère contre la vie chère, elle a exigé des comptes à ceux qui usent des aides financières de l'État et qui refusent d'en faire bénéficier ceux qui par leur travail, font la richesse du pays. Elle a résisté aux manipulations et montré sa détermination à obtenir satisfaction. Le ministre Yves JÉGO est

venu. Il a vu. Il a analysé le comportement intolérable des patrons, notamment les magnats de la grande distribution et de l'import export. Au moment où il allait faire adopter un protocole d'accord, le premier ministre le fit rentrer dans l'immédiat en France. La grève se renforça. Le Collectif (Lyannaj kont pwofitasyon) lire (Lian nage contre profitation) L K P, c'est l'unité de 49 organisations syndicales, associations, de certaines organisations politiques. Le collectif a su tirer les enseignements des luttes générales du passé, il est une force terrible de la population. Tous ceux qui détiennent une autorité de quelque niveau que ce soit dans le pays ont eu à s'expliquer. Les élus politiques les premiers font leur examen de conscience. Il y en a qui publiquement se sont remis en cause.

200 €, d'augmentation de salaire pour tous les salariés jusqu'à 1,4 du SMIC, la baisse de 50 centimes du prix du litre d'essence, la baisse du prix de la bombonne de gaz butane, sont effectives. Les négociations se poursuivent entreprise par entreprise, pour l'application immédiate de l'accord dit Jacques BINO (syndiqué CGTG qui a été assassiné durant la grève), il en va de même pour les contractuels qui travaillent dans les administrations.

Le pays Guadeloupe se construit dans la souffrance, et surtout par la lutte unitaire de toutes ses composantes (Blanc, Noir, Mulâtre, Indien).

L'urgence c'est de développer la lutte pérenne contre le colonialisme intellectuelle, qui ne sévit pas que dans les pays colonisés. Maintenant on l'appelle : « Mondialisme, etc. »

G. BERVIN



# Inspecteurs adjoints et inspecteurs en lutte pour la carrière unique

Sept ans ! Il aura fallu sept ans d'une lutte opiniâtre et unitaire du cadre A, menée dans les PTT par la Fédération Postale CGT pour que le principe de la carrière unique INAD-IN soit inscrite au projet de budget de 1957.

Sept années pendant lesquelles la scission syndicale, puis les séquelles d'une fin de grève houleuse en août 1953, n'ont pas contribué à créer les meilleures conditions d'un rassemblement unitaire.

Cette action s'inscrit dans le cadre, plus général, de celles menées pour l'application du décret du 10 juillet 1948 portant reclassement, qui établit une parité entre tous les corps d'inspecteurs des diverses administrations et, notamment, entre ceux des PTT et des Régies Financières.

Précédemment, le 24 mai 1948, à l'occasion du Comité technique paritaire, la Fédération Postale avait proposé qu'à cette mesure de simple justice, s'ajoute le principe de la carrière unique INAD-IN et Chef de section-Chef de section principal avec report, pour ces deux grades, des attributions d'encadrement sur 4 200 emplois.

L'Administration avait rejeté ce programme avec l'appui des voix FO et CFTC.

C'est pourtant ce même programme qu'avait adopté les postiers réunifiés au lendemain de la Libération, après qu'il eut été soumis à la discussion du Congrès d'Unité de 1946. En soutenant deux ans plus tard la même revendication, la FP CGT, malgré la scission syndicale intervenue entre temps, demeure donc respectueuse des décisions prises dans l'unité.

## « Bloqués » et « forclos »

En novembre 1951, le décret établissant le statut des Inspecteurs, condamné par la seule CGT, non seulement ne répond pas aux attentes, mais va créer des situations aberrantes justifiant la réaction de ceux qui en sont les

victimes. C'est le cas des INAD nouvellement recrutés, titulaires d'un baccalauréat avant que la licence ne soit exigée. Ils démarrent à l'indice 200 et leur carrière se trouve bloquée à l'indice 250 après quatre ans d'ancienneté. Tout espoir de changement indiciaire repose alors, comme le prévoit le statut, sur la possibilité d'accéder au tableau d'inspecteur au bout de six ans. C'est compter sans le tableau des filières n'autorisant la candidature qu'après dix ans et sans le nombre restreint des vacances d'emplois qui repousse toute chance de promotion à une quinzaine d'années !

« Nos jeunes INAD doivent connaître cette partie de l'histoire de leur malheur où, seule, la Fédération Postale faisait entendre sa ferme protestation » lira-t-on dans le journal fédéral de juin 1953.

Parmi les autres situations pour le moins illogiques, celle des « forclos », autrement dit, ceux qui ont refusé de postuler un emploi d'avancement hors résidence compte-tenu d'un impossible retour avant une quinzaine d'années et d'un surcoût de dépenses supérieur au gain apporté par le nouveau grade. Il en résulte une situation de carrière intolérable. Les « forclos » sont bloqués à 315 alors qu'il est possible, dans le cadre B, d'accéder sur place à l'indice 360, ce qui explique pourquoi certains d'entre eux ont accepté leur déclassement.

« Bloqués » et « Forclos » prétendent à juste titre que ces anomalies n'existeraient pas si les parités avec les Régies Financières étaient respectées.

## L'action s'organise

C'est sur ce thème que va se préparer la Conférence nationale des 9 et 10 février 1952. La caricature de statut des inspecteurs de 1951 y est fermement dénoncée et, à l'issue des débats, le Ministre est saisi du programme revendicatif adopté par les participants :

1. Création de 8 000 emplois INAD-IN, carrière unique 200/390,

permettant de réaliser à ce stade la péréquation intégrale à l'emploi d'inspecteur de toutes les branches et de tous les services et la nomination des intéressés sur place.

2. 4 000 Chefs de sections et 200 principaux permettant de réaliser l'égalisation des promotions d'IN à l'emploi de Chef de section par l'apport d'environ 2 700 créations d'emplois et, par conséquent, l'ouverture des tableaux pour les branches bloquées telles qu'elles apparaissent au tableau principal de 1953.

En novembre 1952, le XIV<sup>e</sup> Congrès fédéral appelle chaque INAD et IN « à faire sien et à défendre jusqu'à son aboutissement ce programme revendicatif ».

Le comportement des partenaires syndicaux évolue. Ainsi, les 4 000 Chefs de section réclamés par la FP CGT, et considérés par FO et CFTC comme une revendication démagogique, figurent désormais au programme des ces organisations, sous la pression de leurs adhérents.

Les actions vont se multiplier. Interventions, délégations, pétitions, rassemblement devant le Parlement se succèdent. Elles font sauter les verrous des indices 315 et 390 dans un contexte économique qui ne pousse pas l'Administration à des excès de largesses puis, en 1953, elles amènent la Commission des Finances à proposer un vœu unanime sur la carrière unique. Si le Gouvernement ne tient pas compte de cet avis, ces premiers points marqués sont autant d'encouragements vers d'autres succès plus fondamentaux. C'est donc dans un climat de confiance que vont s'organiser à Nantes, Orléans, Toulouse... toujours à l'initiative de la FP CGT, des réunions préparatoires à une journée d'étude prévue à Paris le 17 mai 1953 dont les conclusions constitueront les bases de discussions du congrès des inspecteurs réuni à Paris le 18 novembre 1954.

Mais auparavant, en août 1953, malgré les pressions administratives, notamment concernant leur droit de grève, INAD et IN auront pris toute leur place dans le vaste mouvement qui paralysa le pays.

### Une initiative des anciens du cours de Nantes

De nombreuses actions sont entreprises. Ainsi, les anciens INAD du cours de Nantes 1951/1952 qui avaient, en leur temps surpris leur hiérarchie en constituant une section syndicale CGT (12 adhérents sur 21 élèves) se réunissent à Paris le 20 décembre 1953. À leur initiative est constitué un Comité unique des INAD bloqués à l'indice 250, appelé à coordonner les actions et les relations intersyndicales jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue. Dans l'immédiat, ils conduisent une délégation à la Direction de la Fonction publique puis au Ministère des Finances. Ils y défendent la carrière unique, toujours refusée, et proposent que soit appliquée sans attendre une échelle transitoire 200/315 qui éviterait tout blocage. L'idée est favorablement accueillie chez les INAD, poussant CFTC et Autonomes à rejoindre la CGT pour une déclaration commune et un engagement à harmoniser les démarches auprès des pouvoirs publics, des ministres concernés, des élus et des chefs de services.

### La conférence de Nantes

« L'Histoire dira tout ce que nous devons à nos camarades de Nantes ! » peut-on lire dans le Bulletin des Inspecteurs n° 93 de mars 1955.

Le 13 février 1955, une conférence régionale animée par un jeune INAD, Roger Ganne, se réunit à Nantes. La Fédération autonome et l'Association des télécommunications sont présentes aux côtés de la Fédération postale CGT.

49 agents du cadre A, participent à ces travaux. Très peu sont inorganisés. La plupart d'entre eux sont syndiqués à la CGT et à Force Ouvrière, avec une légère majorité à FO. Ces derniers entretiennent donc les directives de leurs dirigeants syndicaux qui refusent toute action avec la CGT. Malgré un climat toujours marqué par les conséquences de la scission syndicale de 1947, chacun s'exprime librement, argumente, critique, et tous s'accordent sur la nécessité de surmonter la division pour faire aboutir leurs revendications. A l'unanimité, ils appellent à la tenue



1954 : Debout Roger GANNE, au premier plan Robert GUIRAUD INP (et ancien INAD). Aujourd'hui, il participe activement aux travaux de l'IHS !

d'une Conférence nationale des inspecteurs pour la carrière unique.

« Unissez-vous et agissez pour que l'unité se fasse dans les PTT à tous les échelons y compris celui des Fédérations, comme cela se réalise chez les autres fonctionnaires ».

Cet appel est entendu dans les services nantais puisque 44 INAD, 42 IN et 2 Chefs de section s'y associent immédiatement. Adressé à l'ensemble des bureaux et services du territoire, il est favorablement accueilli et aussitôt repris nationalement.

La préparation de cette conférence est un peu partout l'occasion de discuter avec les collègues FO et CFTC dont les dirigeants refusent de s'asseoir à la table commune alors que leurs adhérents approuvent très majoritairement cette initiative d'action.

Pendant les semaines qui suivent ce 13 février 1955, les appels se multiplient sur la base du programme revendicatif adopté à Nantes, que ce soit à Paris (centraux téléphoniques, bureaux-gares, bureaux mixtes, centres de chèques postaux) ou en province (Rouen, Le Havre, Bordeaux, Lyon, Lille, Limoges...). Dans le Calvados, la conférence préparatoire se réunit le 3 avril 1955 dans l'unité totale CGT, CFTC, FO, ACSSE, FNSA. À Périgueux, le programme revendicatif est adopté par l'intégralité du cadre A du département.

Un Comité intersyndical d'organisation est mis en place auquel les dirigeants FO et CFTC, conviés, refusent de participer. La détermination expri-

mée à Nantes, et relayée un peu partout, assure le succès de la Conférence nationale réunie à Paris les 21 et 22 mai 1955. Certes, la FP CGT a dû faire des concessions. Ainsi, alors que les énormes budgets de guerres d'Indochine puis d'Algérie imposent de lourds sacrifices aux travailleurs, en particulier aux agents de l'Etat, elle doit s'engager, au cours des débats, à ne jamais faire allusion « aux causes profondes du mal des travailleurs qui tient dans une politique insensée de guerre ». C'est le prix à payer pour sauvegarder l'unité avec la Fédération Autonome et l'ACSSET.

Trente sept départements sont représentés. Les camarades de Nantes, initiateurs du projet, assurent la présidence. Les collectes effectuées auprès des collègues du cadre A pour couvrir les frais de transport des délégués attestent d'une volonté d'unité et d'action de la catégorie. L'unanimité se réalise sur l'essentiel des sujets abordés, notamment sur la carrière unique. Toutefois, la Fédération Autonome contestant le report de l'encadrement selon la pyramide 8000 INAD/IN, 4000 Chefs de section et 200 principaux, ce point de la résolution n'est adopté que par 2736 mandats contre 237 et 121 abstentions.

La résolution demande aux responsables FO et CFTC de rejoindre le mouvement puisque c'est la volonté de leurs adhérents et l'intérêt de tous. Elle mandate une délégation pour signaler à l'Administration centrale l'importance d'un événement qui traduit la volonté



du cadre A d'en finir avec la défaveur dans laquelle sont tenus les inspecteurs des PTT par rapport à leurs homologues des Régies.

### « Tout cela parce que l'unité avance avec les ailes de la confiance »

Ainsi s'exprime avec un certain lyrisme la Section nationale des cadres dans le journal fédéral. Si le succès de la conférence laisse présager une écoute plus attentive de l'Administration au programme voté par les délégués, la pression ne doit pas se relâcher. Le 5 octobre, les trois fédérations dénoncent un projet de budget qui « *écarte toute mesure nouvelle ayant pour résultat ou objet l'amélioration de situations individuelles ou collectives, tout aménagement de statut ou de pyramide hiérarchique* ». De son côté, la FP CGT demande aux élus du personnel, lors des commissions d'avancement, de déposer une motion réclamant la carrière unique et l'intégration totale.

Le 18 janvier 1956, la FP CGT entend avec satisfaction le sous directeur au Budget annoncer que les dispositions relatives au nouveau statut du cadre A de la Direction Générale des Impôts (DGI) prendraient effet au 1<sup>er</sup> janvier 1956. Le respect et l'application rigoureuse des parités entre le corps des inspecteurs des PTT et des Régies commandent que soient prises les mêmes mesures budgétaires pour les inspecteurs des PTT.

La Fédération Postale saisit donc immédiatement les instances concernées. Eugène Thomas, ministre des PTT, rencontré le 14 février 1956, déclare, en juin, poursuivre la mise au point d'un projet de réforme des cadres de la catégorie A identique à celle de la DGI. La création d'une carrière unique INAD/IN est comprise parmi les mesures proposées. Mais l'inscription au budget n'est pas envisagée.

À Nantes, Nîmes, Marseille, Lille, Montluçon, dans les services de la région parisienne, des délégations communes rencontrent les parlementaires pour que soient données aux inspecteurs des PTT les mêmes garanties qu'aux Finances. De partout montent les pétitions vers les ministères.

Le 3 août, l'Administration dévoile le projet de réforme du cadre A qu'elle se propose de présenter au budget de 1956. Encore faut-il que ces propositions franchissent le cap des discussions PTT-Finances !

Le 24 octobre, les IN parisiens viennent à la Bourse du travail, à l'appel de la FP CGT, montrer leur volonté d'écarter tous les obstacles opposés à l'aboutissement d'un statut qui leur assurerait une carrière acceptable.

Malgré les assurances reçues, les craintes exprimées par la FP CGT sont justifiées, d'autant que la situation s'aggrave après le Comité technique paritaire du 10 décembre 1956. Si le projet administratif de statut des inspecteurs des PTT est adopté par la FP CGT, la CFTC et FO votent contre. Le 27 décembre, lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP), seule la discussion sur la réforme du cadre A de la DGI est inscrite à l'ordre du jour.

### La combativité du cadre A s'avère déterminante

« *Nous n'aurons jamais assez de « merci » pour les inspecteurs, pour leur dire combien ils ont compté dans cette dernière quinzaine de décembre. Le Ministre, les dirigeants FO et CFTC, les sénateurs en savent tout le poids, eux qui ont reçu les pétitions couvertes de milliers de signatures exigeant les parités* ». (M. Planes. Bulletin des Inspecteurs, janvier 1957).

En effet, le Ministre ne peut manquer d'en tenir compte. Il doit concéder, le 22 décembre 1956, devant le Conseil de la République « *qu'il est entendu par avance que la date d'application des mesures qui seront décidées par l'une et l'autre Administration sera la même* ».

L'insistance de Marcel Planes, au nom de la FP CGT, s'appuyant sur cette déclaration et « *sur l'entière solidarité gouvernementale à la déclaration du Ministre des PTT* », impose l'inscription de la réforme à l'ordre du jour du CSFP.

L'année se termine bien. Les résistances commencent à céder face à la combativité des inspecteurs. Les attermoiements ministériels et administratifs leur donneront à nouveau l'occasion de se manifester avant que cette lutte ne connaisse son épilogue.

### Le temps de l'impatience

Les premiers satisfaits sont les cadres des services des Finances. Sans doute pour calmer les esprits après la publication de leur statut (J.O. Du 1.9.1957), l'Administration annonce par B.O. daté du 16/10/1957, des mesures d'attente limitées dans leurs effets au 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Initiative très mal vécue par les cadres concernés. À Paris, 300 IN se réunissent à la Bourse du Travail à l'appel de la FP CGT, 200 au Ministère. Un peu partout l'impatience se manifeste.

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'examen du projet de statut par le CSFP. La raison de ce délai est à rechercher dans le peu d'empressement du Ministère des Finances à aborder le sujet.

Il donne enfin son accord le 25 avril 1958.

Lentement, la réforme va se mettre en application, avec effet du 01/01/1956. Les nouveaux statuts sont publiés. Les appellations ont changé, les nouvelles modalités de recrutement et d'avancement se précisent, les promotions dans les emplois nouvellement créés interviennent. Bien que ces dispositions ne reprennent pas toutes les conclusions de la Conférence de mai 1955, la satisfaction est réelle. L'amélioration des échelles indiciaires et l'augmentation du nombre d'emplois sont des résultats substantiels.

La Fédération Postale a, elle aussi, toutes les raisons de dresser un bilan positif de cette action. Même quand elle fut seule, en 1952, elle a su créer les conditions de l'unité, en rassemblant les cadres de toutes tendances sur son programme, défendu pied à pied, en dépit de l'attitude antiunitaire des dirigeants FO et CFTC.

En encourageant le développement de luttes catégorielles après la grève de l'ensemble de la corporation d'août 1953, elle a suscité de nouveaux espoirs amenant les collègues du cadre A à organiser activement la lutte pour leurs revendications.

Et puis, cette action victorieuse n'a-t-elle pas levé, chez quelques vieux syndicalistes dubitatifs les craintes injustifiées que certains pouvaient éprouver quant aux capacités de jeunes postiers diplômés, nouvellement recrutés, à prendre toute leur place dans le mouvement syndical ?

Michel TACET

#### Documentation :

Archives du Centre d'Histoire Sociale CGT PTT de Loire Atlantique.

Le Bulletin des Inspecteurs. 1952 à 1957

La Fédération Postale.

# Journées d'étude de l'IHS CGT du Cap d'Agde 27-29 mai 2009

40 Instituts étaient présents<sup>(1)</sup>. Elyane Bressol, Présidente de l'IHS CGT, a proposé de travailler sur le contexte économique et social autour de trois grands thèmes : la crise actuelle, le débat sur la grève générale, l'utilisation de l'histoire par Sarkozy et la préparation du 49<sup>e</sup> congrès confédéral.

Sur la crise, elle s'est appuyée sur les années 1930-1940 pour montrer comment le passé pouvait aider le présent<sup>(2)</sup> tout en précisant, comme l'a dit Georges Séguy, que « le passé ne renferme pas de situations ni de solutions strictement identiques. Il appartient au mouvement syndical de trouver des issues... Il est plus facile de suivre les grands modèles du passé qu'inventer des solutions nouvelles ».

En s'appuyant notamment sur la crise de 1929 et ses conséquences dans les années 1930 le débat a mis l'accent sur la plate forme revendicative unitaire, la construction du rapport de forces, la question des perspectives offertes, le rapport avec le politique. La responsabilité de l'organisation se situe dans la construction d'un projet alternatif à la crise Notre apport doit se situer du côté

des contenus dans la construction de nouvelles solidarités.

Autant de thèmes de travail pour aider à la réflexion du 49<sup>e</sup> congrès : l'Institut est sollicité pour participer à un débat entre militants d'hier et d'aujourd'hui sur le siècle dernier.

• Alain Delmas, a établi un **bilan de l'activité des instituts**, colloques et brochures sont riches et variés en dépit de la faiblesse de leurs moyens. Les principes de coopérations adoptés l'an dernier doivent vivre, en interne comme en externe par exemple, pour notre Institut, le travail national sur le service des lignes de nos amis de Basse Normandie et de Bretagne et en externe notre participation aux colloques de la FNARH.

• Le travail sur l'archivage sera élargi aux archives électroniques en 2010.

• Le professeur René Galissot a apporté un éclairage particulier sur l'immigration qui devrait faire l'objet d'un colloque en 2010.

• Enfin Jean Claude Gay trésorier a présenté les obligations juridiques des associations loi 1901, elles concernent les instituts.

• Alain Delmas, le nouveau secrétaire général, a clôturé ces journées en rappelant **les axes de travail** :

• Colloque sur la Propagande de 1895 à nos jours les 18 et 19 novembre

• 100<sup>e</sup> anniversaire de la VO.

• Dictionnaire des mots piégés en matière d'économie et de social sous forme d'un lexique

• Colloque sur l'immigration 2010.

• Groupe de travail sur le site Internet avec mise en ligne des publications et initiatives des instituts. Toutes celles annoncées tant au niveau national que local permettront d'apporter des repères historiques utiles aux militants.

1. L'Ihs Fapt était représenté par Serge Lottier et Yveline Jacquet
2. *Les conférences de l'IHS CGT FAPT sur la crise de 1929 et ses conséquences dans les PTT, la brochure sur le thème : grève générale, mythe ou réalité ? de René Mouriaux, celle sur la montée des idées d'extrême droite en Europe de 1920 à 1940 illustrent l'utilité de notre travail d'historien pour aider à la compréhension du présent. On peut les commander à l'IHS CGT FAPT. Prix 3 € Port compris.*

## Colloque de la FNARH

À l'invitation de nos amis de la FNARH nous avons participé au colloque de Toulouse les 14 et 15 mai. Son thème : « Les PTT de 1939 à 1959 ».

Treize contributions parmi lesquelles :

• Les flammes postales françaises pendant la seconde guerre mondiale ironie de l'histoire et propagande.

• La création du service automotobilité des PTT en 1946... et son évolution.

• La création de Sotelec et autres sociétés d'économie mixte.

• Les cartes interzones : une famille coupée en deux par la ligne de démarcation...

Pour ce qui concerne notre institut, nous avons présenté trois contributions :

• Les associations professionnelles des fonctionnaires des PTT sous Vichy (Michel Vareille).

• Productivité, modernisation aux PTT : des discours aux actes (Alain Gautheron).

• Le reclassement de la fonction publique dans les PTT après la deuxième

guerre mondiale (Paulette Zaganac).

Un colloque qui a permis d'accumuler des connaissances historiques sur les PTT et où se sont conjuguées les approches techniques et sociales.

**Les travaux de ce colloque seront publiés par la FNARH.**

### Société d'Histoire de la Poste et de France Telecom en Basse-Normandie

Dans sa revue "LA DEPÊCHE" n° 44 de mai 2009, cette association publie dans son intégralité le dossier de notre camarade François Briand sur "**L'automatisation du téléphone 1969-1977-Reclassement et reconversion des opératrices en Normandie**".



# Haute-Savoie : une bonne façon de s'appropriier l'histoire sociale

*Vous disposez à présent de l'outil qui vous permet d'être à la hauteur de votre patrimoine historique, et donc d'extraire des luttes des postières, des postiers et des télécommunicants tous les éclairages dont la mémoire collective a besoin, pour bien comprendre le présent, et être en mesure de faire face au futur proche. (Georges Seguy lors de l'inauguration de l'Institut d'Histoire Sociale de notre fédération le 17 décembre 1998).*

Avoir l'outil aujourd'hui, comment s'en servir plus de 10 après. Telle est la question qui se pose en Haute-Savoie ?

**Serge Lotier rappelait lors de la cérémonie du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut que cette histoire sociale n'est pas un long fleuve tranquille. Elle aide par ses contradictions à combattre le fatalisme et construire l'histoire.**

Celle d'aujourd'hui est de plus en plus complexe. Je me garde de la développer. Cependant que faire lorsque l'on entend trop souvent cette réflexion « l'histoire ne m'aide pas toujours dans mon activité ».

C'est partant de ces éléments, lors d'une rencontre sollicitée par la commission exécutive du syndicat de Haute-Savoie, qu'est apparu le besoin de s'expliquer sur les expériences vécues.

Tirer les leçons de ceux qui nous ont précédé, compte-tenu des situations différentes. Rechercher quels moyens d'actions ils se sont donnés. L'organisation dont ils se sont dotés pour mettre en échec bien des tentatives d'abolition,

de destruction des acquis du passé, comme ceux d'aujourd'hui.

Réflexion faite, d'entreprendre une campagne d'explications, tant aux militants, qu'à nos adhérents syndiqués.

Rendant compte de la commémoration de ce 10<sup>e</sup> anniversaire de notre Institut à la commission exécutive du 24 février 2009 des perspectives d'approche de dates commémoratives de la naissance du syndicalisme, y compris en Haute-Savoie, nous avons déterminé un certain nombre d'objectifs. Nous ne partons pas de rien, ayant déjà en 1999 fait la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire de la création du syndicat des ouvriers au cours d'une rencontre ayant obtenu un grand succès.

Un dossier sur des extraits du bulletin « Le Relais », auquel est joint un bulletin d'adhésion, sera remis au 21 membres de la commission exécutive à chaque réunion.

Mise en place d'un collectif de recherches sur les éléments qui ont marqué la création du syndicalisme PTT dans le département. Les grands

événements de l'histoire de la corporation dans le département évoquant au passage les conditions particulières de ceux-ci. Connaître les hommes et femmes qui ont conduit cette évolution. Le résultat se concrétisant par la sortie d'une plaquette. Produire une exposition qui serait présentée dans le 4<sup>e</sup> trimestre de 2009. Toutes ces activités concordant avec le congrès de l'Union départementale et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut d'histoire interpro.

Bien des événements d'hier retrouvent une concordance avec les événements que nous vivons aujourd'hui. En 1909 la presse, à travers l'industriel savoisien, dénonçait le manque d'effectif et la surcharge de travail. Les actions contre les sanctions ne sont pas récentes. La défense du pouvoir d'achat, la hausse des salaires (zones de salaires) ont connu dans le département de fortes actions, des victoires précieuses. Tous ces exemples, y compris les échecs sont persistants dans notre réflexion. Récemment encore la visite de Sarkozy aux Glières nous incite à rappeler que notre histoire nous appartient.

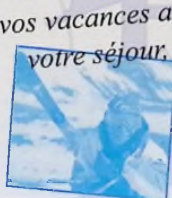
Nous devons rester vigilants à toutes manipulations ou déformations de celle-ci. Comme le rappelait Alain Gautheron lors de l'inauguration de la création de l'Institut « que nous puissions dans l'histoire des leçons d'humilité, de la rigueur, des encouragements, de la confiance, de la détermination ».

Jean LE PESSOT



## Le chalet Pierre Semard

venez passer vos vacances au chalet !  
votre séjour, été comme hiver.



Maison familiale - Chalet Pierre Semard  
Tél. 04 50 54 00 29 - Fax 04 50 54 18 63  
info@chalet-hotel-psemard.com  
400, chemin des Frasserands  
Montrac-le-planet - Argentière  
74 400 Chamonix-Mont-Blanc

## La plaque commémorative de Laurent MATHERON transférée à Lyon Sévigné

Laurent Martheron, chef d'équipe aux lignes au centre d'Amplification de Lyon-Tassin, s'illustra dans la Résistance.

Robert Keller aux LGD de Paris, Pierre Guillou de Rennes et Laurent Matheron participent, pendant plusieurs mois, à des actions d'écoutes par des dérivations audacieuses de haute technicité sur des câbles très surveillés, avec des risques inouïs, permettant de pénétrer le secret des forces allemandes. Les Services de renseignements des Alliés ont appelé cette source fabuleuse et la quantité d'informations recueillies, **la SOURCE K comme KELLER**.

Tous les trois seront arrêtés, ils résisteront à la torture et ne parleront pas. Ils mourront dans les camps de déportation.

À la Libération, ils recevront l'hommage posthume de la Nation ; en 1948, une plaque commémorative leur sera dédiée à Paris à la DGT.

Récemment une cérémonie a eu lieu à Lyon, à la mémoire de Laurent Matheron. En présence de représentants de France Telecom, de la Municipalité, du Conseil régional, de Libération Nationale PTT, de l'ANACR, des amis et de nombreux retraités, une plaque a ainsi été apposée au centre de Lyon Sévigné.

Au milieu des nombreux drapeaux tricolores des comités ANACR, il y avait aussi le drapeau rouge de la Fédération postale CGT.



On reconnaît de gauche à droite : Louis CARDIN, Jean BLANCHON et André RIBOUTON.

### Colloque "métier de facteur" : c'est parti

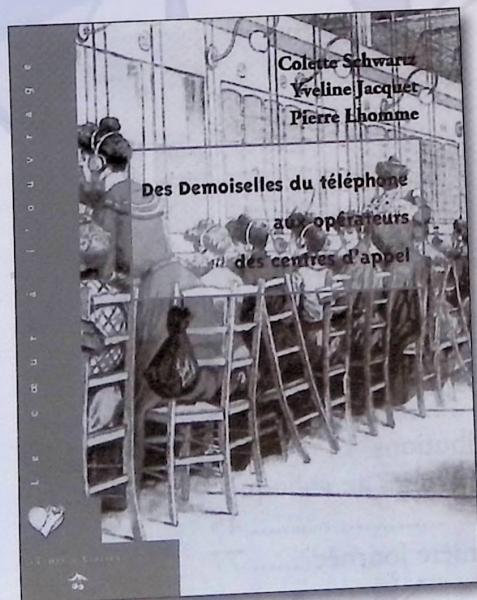
Un groupe de travail, animé par Jean Bartholomé, a été mis en place et s'est réuni en avril 2009.

La période historique retenue est vaste : de 1945 à 1980 et peut-être même jusqu'au mouvement des chauffeurs-postiers de 1988. Déjà 15 thèmes de recherches ont été listés.

Le colloque, précédé de réunions décentralisées, devrait se tenir vers la mi-octobre 2010 à Nantes.

Nous reviendrons sur cette nouvelle et importante décision de l'IHS. Le colloque des techniciens et celui des téléphonistes ont ouvert la voie, nous ne doutons pas que le succès sera à nouveau au rendez-vous pour les facteurs.

Bien sûr le Relais publiera, en avant première, une ou deux contributions, dès que possible.



Déjà 200 exemplaires de vendu ! livre de 400 pages.  
Prix 20 € à commander à l'IHS CGT Fapt.



# Propagande ou communication : ce n'est pas d'aujourd'hui !

Les 18 et 19 novembre 2009, l'Institut CGT d'histoire sociale organise un colloque sur le thème : **"Propagande, information, communication. Cent ans d'expérience de la CGT"**.

Plusieurs membres de notre Institut fourniront des contributions écrites à la préparation de ce colloque. Nous les évoquons dans nos prochaines publications du "Relais".

**CGT**

Fédération Nationale des TRAVAILLEURS et TRAVAILLEUSES  
des POSTES et TELECOMMUNICATIONS

263, rue de Paris - Case n° 545 - 93515 Montreuil Cédex  
Tél. : 48 59 79 00

(A paraître dans le Militant de mai)

**"TU T'ES LU**

**QUAND "T'AS" ECRIT" ?**

Ecrire est un acte fréquent pour un militant, mais qui n'a jamais ressenti le vertige devant une feuille blanche ? Comment écrire ? Existe-t-il des recettes ? Des ouvrages donnent quelques conseils. Le Bureau Fédéral a récemment organisé une journée de travail (1) sur le thème "Ecrire pour son lecteur". Retenons quelques pistes ...

• Aujourd'hui à partir d'une initiative fédérale, une journée d'étude<sup>(1)</sup> du bureau fédéral sur le thème "écrire pour son lecteur" et la sortie d'un tract intitulé : "Tu t'es lu quand t'as écrit ?" paru, aussi, en mai 1992 dans "le militant" (mensuel fédéral).

"Le Relais" pose quelques questions à **Alain Gautheron**, chargé de la propagande puis de la communication fédérale de 1982 à 1995. Il met en évidence le travail de générations successives de militant(e)s qui cherchent à rendre plus efficace le combat syndical en occupant, avec les exigences de leur temps, l'une des dimensions essentielles de l'activité syndicale.

1. avec la participation de Pierre Tartakowsky, Directeur d'Options.

**À la suite de quel constat ce tract du 11 mai 1992 a-t-il été rédigé ? Niveau général de l'écriture syndicale CGT ou spécificité Fédé PTT ?**

La rédaction de ce tract est une initiative fédérale. Dans le même temps, il existait une commission "confédérale propa". Elle permettait l'échange d'expériences entre les fédérations, stimulait la prise d'initiatives, essayait, sur des thèmes ciblés, le travail en commun.

L'écrit est un support essentiel de l'expression

interne et externe du syndicat. Un petit bruit lancinant nous remontait aux oreilles "nos tracts ne sont pas attrayants, il y a trop de texte, ils ne sont pas toujours facilement compréhensibles..."

L'émetteur ne peut, sans risques de catastrophe, ignorer durablement les sentiments des récepteurs !

Nous avons donc organisé cette séance de travail afin que le collectif fédéral se penche sur sa façon d'écrire.

**Le titre "Tu t'es lu quand t'as écrit ?" semble inspiré par un slogan,**

**de l'époque, de la Prévention Routière "Tu t'es vu quand t'as bu ?"**

La forme donnée à ce tract, c'est une façon concrète de mettre en oeuvre ce qu'il préconise en matière d'écriture. Le titre est bref, accrocheur, c'est effectivement le "détournement" d'un slogan à la mode. Il interpelle le lecteur, l'invite à s'impliquer. La relecture, avant publication, de ce que l'on vient d'écrire est un grand moment de solitude et d'humilité... encore faut-il la pratiquer !

C'est l'occasion de se reposer quelques questions

simples : suis-je clair ? Mon discours est-il adapté à ses destinataires, à mon objectif ? S'inscrit-il dans la démarche de mon syndicat ? L'orthographe et la grammaire ne sont-elles pas trop malmenées ? Quant au style, afin de rendre le message efficace, il peut prendre des distances avec les canons académiques, c'est ma conviction !

**D'autres organisations de la CGT ont-elles pris ce genre d'initiatives ?**

Je n'ai pas gardé le souvenir d'initiatives identiques, à ce moment, de la confé-

dération ou de fédérations. Je rappelle toutefois que la formation dispensée par la confédération, et les documents qu'elle mettait au point pour des stages fédéraux à la communication insistaient aussi sur la maîtrise des outils donc de l'écrit.

### Comment expliques-tu alors l'originalité de cette initiative prise aux PTT ?

La raison, je la trouve dans notre Histoire qui nous pousse... à l'enrichir.

"Les postiers sont des gens de lettres" disait avec humour Georges Frishmann, ancien secrétaire général de la fédération. La collection de tracts, de brochures, de journaux rédigée par des associations et des syndicats depuis le 19<sup>e</sup> siècle est, dans les PTT, impressionnante. Cette propagande précède et contribue à la conquête du droit syndical avec le statut de 1946.

C'est la qualité et l'intensité de cette propagande, stimulée par la division syndicale qui, en partie, contraignent très tôt les Ministres des PTT à organiser et développer une expression officielle.

Les formes que prend la propagande de la CGT ne sont pas figées dans le

temps. Elle dénonce et polémique souvent avec virulence et talent, elle revendique, elle informe, elle propose, elle tisse des liens de solidarité entre les individus, les catégories, elle appelle et contribue à la mobilisation.

À sa lecture, on comprend qu'elle n'est pas un supplément d'âme aux mains de quelques spécialistes. Elle est vraiment au cœur de la stratégie syndicale, elle doit concerner tous les militants. Normal, avec l'économique et le politique, elle est un des trois terrains principaux de l'affrontement de classes. Elle porte la force et les limites de son époque.

Après 1968, le salariat se diversifie. La CGT comprend les méfaits d'une démarche syndicale globalisante dans ses revendications et ses formes d'action. Le patronat s'inquiète. Sa domination est contestée, le socialisme est une aspiration de masse. Il se lance, avec le soutien du pouvoir politique, et l'utilisation de nouvelles techniques dans la guerre idéologique.

"Il ne suffit pas d'avoir raison, il faut convaincre" ajoute Henri Krasucki.

Raison de plus, pour nous, de puiser dans nos racines afin de reproduire ce qui peut marcher en terme de propagande mais aussi d'inventer pour être "à l'heu-

re de notre temps".

La crise ébranle les repères communs. Aux PTT, la bataille pour défendre et rénover le service public face au processus de privatisation fait rage. Elle concerne le personnel et tous les citoyens. Plus que jamais le syndiqué, le salarié veut connaître, comprendre, donner leur avis, décider, suivre l'évolution d'une négociation... La communication de la CGT est un outil pour faire vivre cette démarche, elle doit irriguer la pratique quotidienne de ses militants. Ils ont besoin d'en maîtriser le contenu mais aussi les formes qui leur permettront de mettre en pratique les orientations de congrès.

### Tu évoques dans le tract "un dossier fédéral d'avril 1992" adressé aux syndicats. Quels résultats ces initiatives ont-elles donné ?

Un petit mot sur le contenu de ce dossier adressé à nos syndicats. Il comprenait deux parties. Une sur la communication patronale dans les PTT (supports, thèmes, méthodes...) et la seconde sur la communication de la CGT. L'objectif, c'était de tenir des stages décentralisés de formation

syndicale avec des camarades qui animaient l'activité syndicale dans les services. L'étude traitait des enjeux de l'affrontement idéologique mais n'oubliait pas le concret. Elle cherchait à articuler la maîtrise syndicale du fond et de la forme. Elle passait, par exemple, par la lecture de la presse patronale d'entreprise pour en comprendre les mécanismes. Elle organisait des exercices aidant les militant(e)s à maîtriser les différentes formes de l'expression écrite et orale.

Il est difficile de faire un bilan comptable de ces initiatives. Il est certain qu'elles ont élargi le nombre de ceux qui ont pris à cœur cette dimension de l'activité et amélioré leurs pratiques, qu'elles ont rendu le collectif fédéral plus sensible et plus exigeant, tout simplement parce que plus nombreux étaient ceux qui avaient compris ce qui se jouait sur ce terrain que nous avions les moyens d'investir efficacement.

*PS : Ce texte, avec quelques modifications de forme, a été publié dans "Mémoires Vives" la revue de l'IHS CGT d'Ile-de-France, n°10 de mars-avril-mai 2009 ; le directeur de publication, à laquelle Alain Gautheron collabore, est Joël Biard.*



## Abonnement au RELAIS

Quatre numéros, envoyés au domicile du souscripteur, pour 15 € par an

Nom ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Je souscris un abonnement à la revue de l'Institut d'Histoire sociale CGT-PTT (FAPT), le Relais et règle la somme de 15 €.

Date..... Signature .....

Bulletin à envoyer à IHS-CGT-PTT (FAPT) 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex, accompagné d'un chèque établi à l'ordre IHS-CGT-PTT (FAPT).